



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA
VILLE DE CHAPAIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 16 octobre 2018 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères : Denise Larouche
Roxanne Tremblay

Messieurs les Conseillers : Daniel Forgues
Guy Lafrenière

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Étaient absents à la séance :

Monsieur le Conseiller : Jacques Fortin
Madame la Conseillère : Lucie Tremblay

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante: Mélanie Gagné

**1.
MOMENT DE RÉFLEXION**

**2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

18-10-267

**3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

18-10-268

**4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



18-10-269

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

5. **DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2018.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

8. **CONSEIL MUNICIPAL**

8.1 **RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la désignation d'un membre du Conseil municipal comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE monsieur Guy Lafrenière soit et est nommé maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois de novembre, décembre 2018 et janvier 2019;

QUE monsieur Guy Lafrenière soit et est autorisé, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de madame Roxanne Tremblay.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-10-270



No de résolution
ou annotation
18-10-271

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

9. DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

9.1 RÉSOLUTION – MANDAT À SNC - LAVALIN STAVIBEL INC. POUR LES SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LES DIVERS PROGRAMMES DE SUBVENTION ET PROGRAMMATIONS DES TRAVAUX ADMISSIBLES

CONSIDÉRANT les nombreux projets en cours et projetés, visant la réfection et la modernisation des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire faire des demandes d'aide financière dans le cadre de programmes gouvernementaux de subvention, incluant une programmation des travaux admissibles pour certains projets;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir une assistance technique pour optimiser les gains à aller chercher par ces programmes;

CONSIDÉRANT QUE le 18 septembre dernier, la firme SNC-Lavalin Stavibel Inc. déposait une offre de services professionnels pour une assistance technique relative à la réalisation de diverses demandes d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du plénier du 2 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme SNC –Lavalin Stavibel Inc. pour un montant de 4 672,50 \$ plus taxes applicables pour l'assistance technique et un montant de 300 \$ pour l'ouverture de dossier;

QUE la directrice générale et greffière ou la directrice générale adjointe et trésorière soit autoriser à signer tous les documents nécessaires avec la firme SNC-Lavalin Stavibel Inc.;

QUE la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-629-00-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 RÉSOLUTION – AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – CONSTRUCTION D'UNE USINE EN TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE, pour se conformer aux exigences gouvernementales, la Ville de Chapais à l'obligation de construire avant décembre 2020, une usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire soumettre une demande d'aide financière dans le cadre la construction de son usine de traitement des eaux usées;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour la construction de son usine de traitement des eaux usées;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

18-10-272



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la Ville de Chapais s'engage à respecter toutes les modalités du guide sur le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitations contenus au projet;

QUE la Ville de Chapais confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés au projet;

QUE le Conseil municipal désigne la directrice générale et greffière ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tous les documents nécessaires au dépôt de la demande et à agir à titre de responsable auprès du ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-10-273

9.3

RÉSOLUTION – SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité doit, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un tel système de pondération et d'évaluation suivant certains critères établis et que ce dernier s'appliquera dans le mandat pour services professionnels en évaluation foncière;

CONSIDÉRANT la proposition de la direction générale d'adopter la grille de pondération suivante :

Critères de sélection	Nombre maximal de points attribués
Expérience de la Firme	20
Expérience des évaluateurs agréés responsable du mandat	25
Expérience de l'équipe technique	15
Expérience en géomatique	15
Viabilité et réputation	10
Connaissance et expérience du marché immobilier	10
Qualité de l'offre de services	5
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE	100

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte la grille de pondération et d'évaluation ci-dessus dans le cadre de l'appel d'offres pour services professionnels en évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-10-274

9.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES – RÉALISATION DES TRAVAUX DE VENTILATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 18-07-202, la Ville de Chapais mandatait la firme d'ingénierie UNIGEC pour réaliser les plans et devis du projet de ventilation de la piscine municipale;



No de résolution
ou annotation

18-10-275

Formules Municipales - Spécial

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis d'ingénierie sont complétés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux appels d'offres publiques pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et trésorière à lancer un appel d'offres public relatif à la réalisation des travaux visant la ventilation de la piscine municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5

RÉSOLUTION – ADJUDICATION — POUR LA CAMPAGNE DE CARACTÉRISATION DE MESURE DE DÉBIT DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé un mandat à SNC-Lavalin Stavibel pour l'étude de pré faisabilité relative à la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, via la résolution 18-06-182;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette étude de pré faisabilité, une mesure de débit des eaux usées doit être réalisée, de façon quantitative et qualitative;

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de lancer un appel d'offres sur invitation auprès de firmes pour réaliser cette étude;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau de la directrice générale adjointe jusqu'au 5 octobre 2018 à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme SNC-Lavalin qui a réalisé les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

Entrepreneurs	Montant de la soumission (avec taxes)
NORDIKeau	52 072,18 \$
EnviroService	45 550,80 \$

QUE le Conseil de la Ville de Chapais accorde le contrat à EnviroService pour la campagne de caractérisation de mesure de débit des eaux usées de la Ville de Chapais pour une somme de 45 550,80 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



18-10-276

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

9.6

RÉSOLUTION - LOI FAVORISANT LE RESPECT DE LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L'ÉTAT ET VISANT NOTAMMENT À ENCADRER LES DEMANDES D'ACCOMMODEMENTS POUR UN MOTIF RELIGIEUX DANS CERTAINS ORGANISMES - NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles obligations sont imposées aux municipalités en lien avec la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État* et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles dispositions sont applicables depuis le 1^{er} juillet 2018 en spécifiant qu'en sa qualité de plus haute autorité administrative au sens de la Loi, il appartient au conseil municipal de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 17 de la Loi, il appartient au conseil municipal de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues et qu'il doit désigner, au sein du personnel de la municipalité, un répondant en matière d'accompagnement pour un motif religieux qui fournira des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

DE nommer Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et trésorière répondante en matière d'accommodement pour un motif religieux afin de conseiller et d'émettre des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7

RÉSOLUTION DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) – PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX (PGAM)

CONSIDÉRANT QUE la modernisation des infrastructures municipales constitue une priorité du Plan stratégique 2013-2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la réalisation d'un Programme de gestion des actifs visant à dresser l'inventaire des bâtiments municipaux, à réaliser un diagnostic de leur état et à prioriser les interventions, afin d'optimiser nos investissements en infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités offre un soutien financier d'un maximum de 80 % des coûts du projet, pour aider les municipalités à réaliser un Programme de gestion des actifs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire se prévaloir de ce programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors de la rencontre du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et greffière ou la directrice générale adjointe et trésorière à présenter, au nom de la Ville de

18-10-277



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Chapais, une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'évaluer l'état des bâtiments municipaux;

QUE la Ville de Chapais, dans le cadre du projet soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités, s'engage à mener les activités suivantes, relatives aux bâtiments municipaux (incluant les infrastructures municipales de loisir intérieurs), afin d'améliorer son processus de gestion des actifs :

- Collecte de données sur les bâtiments existants (inventaire et diagnostic);
- Mise en priorité des projets de réfection;
- Modélisation financière à long terme pour orienter les décisions en matière de gestion des actifs;
- Production d'un rapport.

QUE la Ville de Chapais consacre 12 500 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le budget de fonctionnement, soit le poste budgétaire 02-629-00-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18-10-278

9.8

RÉSOLUTION - AUTORISATION – PRÉSENTATION UN PROJET DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA) »

CONSIDÉRANT QUE le maintien et l'amélioration des infrastructures municipales constituent une priorité du Plan stratégique 2013-2023;

CONSIDÉRANT l'état détérioré de la passerelle en bois du sentier du lac Campbell;

CONSIDÉRANT QUE Ville de Chapais désire procéder au réaménagement de ce sentier à l'été 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est éligible au *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites pratiques d'activités de plein air 2018-2021*, porté par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du plénier du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal désigne la directrice générale et greffière ou la directrice générale adjointe et greffière suppléante comme personne autorisée à présenter une demande d'aide financière et à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents relatifs à cette demande;

QUE le conseil municipal s'engage à payer sa part des coûts admissibles et non admissibles, dont les coûts d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.

RESSOURCES HUMAINES



No de résolution
ou annulation
18-10-279

11.
FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1
RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS SEPTEMBRE 2018

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de septembre 2018 s'élevant à **816 122,26 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **137 513,31 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-10-280

11.2
RÉSOLUTION – DEMANDE DE PARTENARIAT – LOISIR ET SPORT BAIE-JAMES – PROGRAMME DE BOURSE SPORTIVE NORD-DU-QUÉBEC 2019-2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adopté par résolution la *Politique d'attribution des aides financières* lors de sa séance ordinaire du 17 septembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu une demande de partenariat de Loisir et Sport Baie-James pour son programme de *Bourse sportive Nord-du-Québec 2019-2021* ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale adjointe ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors du comité plénier du 15 octobre 2018 ;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde un montant de 1 500 \$ pour une période de trois (3) ans soit 500 \$ par année à Loisir et Sport Baie-James dans le cadre de son programme *La Bourse sportive Nord-du-Québec 2019-2021* ;

QUE la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-10-281

11.3
RÉSOLUTION – SEMAINE DE L'ORIENTATION DANS LE NORD-DU-QUÉBEC 2018

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de l'orientation dans le Nord-du-Québec 2018 aura lieu du 12 au 16 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine d'activités vise principalement à développer une vision d'avenir chez nos jeunes, et ce, en ce qui a trait à leur choix professionnel;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes ainsi que la population de Chapais auront la possibilité d'assister à diverses activités, dont un souper carrière, une simulation d'entreprise, etc.;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 octobre 2018;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville de Chapais autorise le versement d'une somme de 200 \$ à la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Chibougamau-Chapais pour les activités de la Semaine de l'orientation Nord-du-Québec 2018, qui aura lieu du 12 au 16 novembre 2018;

QUE cette somme soit puisée à même le budget de fonctionnement, soit le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. GREFFE

12.1 RÉSOLUTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 18-491 CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ, L'UTILISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit parvenir à réduire sa quantité de déchets enfouis en favorisant notamment la récupération et la revalorisation des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais offre à ses citoyens un service d'écocentre, géré et offert par une entreprises privée via un contrat octroyé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire réglementer l'admissibilité, l'utilisation et le fonctionnement de l'écocentre afin d'optimiser et de standardiser le service et l'utilisation du lieu;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le 18 septembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le projet de règlement 18-491 concernant l'admissibilité, l'utilisation et le fonctionnement de l'écocentre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 RÉSOLUTION – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 18-492 CONCERNANT LE BON ORDRE, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par **monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procédera, lors d'une séance ultérieure, à l'adoption du règlement 18-492 abrogeant le Règlement 15-456 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique. Il y a lieu d'intégrer certaines clauses concernant la consommation du cannabis et de produits du cannabis dans les endroits publics.

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, a procédé à la présentation du projet de règlement, mentionnant l'objet de celui-ci ainsi que sa portée.

No de résolution
ou annotation

18-10-282

18-10-283



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

No de résolution
ou annotation

13. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-10-284

13.1 RÉSOLUTION – NUMÉRO CIVIQUE AU BÉNÉFICE DU TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE DE L'ASSAINISSEMENT À CHAPAIS (COORD. MTM NORD 5515314, EST 207 706)

CONSIDÉRANT QUE le terrain est loué au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles à la Ville de Chapais, dont le siège social, est situé au 145, boulevard Springer à Chapais (Québec) G0W 1H0;

CONSIDÉRANT QUE ledit terrain n'a pas de numéro civique;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de l'urbanisme recommande au Conseil de donner un numéro civique à ce terrain;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville décrète par la présente résolution que le terrain situé sur la rue de l'Assainissement (canton Lévy, partie non divisée Feuillet 32G15-200-0101, NAD 83, coord. MTM Nord 5515314, est 207 706) reçoive le numéro civique 210, rue de l'Assainissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-10-285

13.2 RÉSOLUTION – ENTENTE DE PROLONGATION DE SERVICE AVEC ÉCOCENTRE PAUL MÉNARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit parvenir à réduire sa quantité de déchets enfouis en favorisant notamment la récupération et la revalorisation des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service conclu entre la Ville de Chapais et l'Écocentre Paul Ménard 9296-0814 QUÉBEC INC. en septembre 2017 via la résolution 17-09-230, s'est terminé le 19 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'IL convient de prolonger le contrat avec l'Écocentre Paul Ménard 9296-0814 QUÉBEC INC., pour une durée de deux (2) mois, soit jusqu'au 19 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYER par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer une entente de service avec l'ÉCOCENTRE PAUL MÉNARD 9296-0814 QUÉBEC INC., d'une durée de deux (2) mois, soit du 19 septembre au 19 novembre 2018, pour maintenir la dispense du service d'écocentre sur le territoire de la ville de Chapais, au même taux mensuel que le contrat antérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

14.1

RÉSOLUTION – AUTORISATION – TENUE DE L'ÉVÈNEMENT « FÊTE DE L'HALLOWEEN 2018 » AU CENTRE-VILLE DE CHAPAIS – CORPORATION DES LOISIRS DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QU'à travers le Plan stratégique 2013-2023, le Conseil municipal s'est engagé à encourager les événements rassembleurs;

CONSIDÉRANT la demande de la Corporation des loisirs de Chapais d'occuper l'espace vert situé entre la Caisse Desjardins et le bureau de poste et l'utilisation d'un foyer en soirée pour la tenue de l'évènement « Fête de l'Halloween 2018 »;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement « Fête de l'Halloween 2018 » se tiendra le vendredi 26 octobre 2018 au centre-ville de Chapais, sur le boulevard Springer;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 2 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'autoriser la Corporation des loisirs de Chapais à utiliser l'espace vert situé entre la Caisse Desjardins et le bureau de poste, pour la tenue de l'évènement « Fête de l'Halloween 2018 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.

TRAVAUX PUBLICS

15.1

RÉSOLUTION – AUTORISATION D'UNE REMISE À NEUF DU MOTEUR DE LA NIVELEUSE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une remise à neuf du moteur de la niveleuse;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie ADF diesel a soumis une offre de service pour la remise à neuf des composantes intérieures du moteur de la niveleuse au montant de 21 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le prix se situe en deçà de 50 000 \$ et, que, conséquemment la Ville peut conclure une entente de gré à gré selon les règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du contremaître des travaux publics et responsable du service technique, monsieur Simon Blanchet;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 9 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'**ACCORDER** l'offre de service à l'entreprise ADF diesel pour la remise à neuf du moteur de la niveleuse au montant de 21 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

18-10-287



No de résolution
ou annotation
18-10-288

17.
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17.1
RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION
RÉSEAUX DE DISTRIBUTION AÉRIENS / PROMOTEUR ENTRE
HYDRO-QUÉBEC ET LA VILLE DE LA CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a fait une demande à Hydro-Québec visant un prolongement de réseau sur la 9^{ème} Avenue et la 10^{ème} Avenue;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent fixer les conditions de réalisation des travaux liés au projet destiné à fournir les services d'électricité et de télécommunication du secteur faisant l'objet de la présente;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors de la rencontre plénière du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte les termes de la *Convention des réseaux de distribution aériens / promoteur* à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Chapais;

QUE le Conseil de la Ville de Chapais autorise Monsieur Mourtaza Moussadjy, responsable de l'urbanisme et de l'environnement à signer ladite convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.
VARIA

18-10-289

18.1
RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR
FRANÇOIS LEGAULT PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les résultats des élections générales provinciales tenues le 1^{er} octobre dernier portant la Coalition avenir Québec au pouvoir;

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Legault a été élu Premier ministre du Québec;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais félicite monsieur François Legault pour son accession au poste de Chef de l'État québécois;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais souhaite ses meilleurs vœux d'accomplissement face aux importants défis que revêt le mandat confié aux élus par les québécoises et québécois;

QU'une copie de cette résolution soit également transmise à monsieur Denis Lamothe, nouveau député de la Coalition avenir Québec du comté d'Ungava.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

18.2

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR DENIS LAMOTHE - NOUVEAU DÉPUTÉ PROVINCIAL DU COMTÉ D'UNGAVA

CONSIDÉRANT les résultats des élections générales provinciales tenues le 1^{er} octobre dernier portant la Coalition avenir Québec au pouvoir;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Lamothe, candidat de la Coalition avenir Québec, a été élu député du comté d'Ungava;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais félicite monsieur Denis Lamothe pour son élection à titre de nouveau député du comté d'Ungava.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais souhaite ses meilleurs vœux d'accomplissement au nouveau député.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18.3

RÉSOLUTION – MOTION DE REMERCIEMENTS - MONSIEUR JEAN BOUCHER

CONSIDÉRANT les résultats des élections générales provinciales tenues le 1^{er} octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Boucher a été député d'Ungava de 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE durant toutes ces années, monsieur Boucher a dignement représenté les citoyens du comté d'Ungava, notamment ceux de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Boucher s'est toujours impliqué auprès des organismes chapaisiens;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais remercie monsieur Jean Boucher pour les quatre années qu'il a consacrées à représenter et défendre les intérêts des citoyens du comté d'Ungava, notamment ceux des citoyens de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur René Martel, journaliste, questionne le maire au sujet du nouveau règlement sur le cannabis qui sera adopté prochainement et sur la loi de l'accommodement.

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Roxanne Tremblay invite la population à participer et à décorer leur maison pour l'Halloween et invite la population à visiter le site d'Halloween de la Corporation des loisirs le 26 octobre prochain.

Guy Lafrenière invite les citoyens à préparer leurs pelles, car ça s'en vient.

18-10-291



No de résolution
ou annotation

18-10-292

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Denise Larouche souhaite un bon vendredi d'Halloween à chacun.

Daniel Forgues invite les citoyens à être prudents, car il y a une petite couche de glace sur les trottoirs

Steve Gamache souhaite un bon mois à tous et invite les citoyens à la prochaine séance qui aura lieu le 20 novembre prochain.

21.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 33

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier
Directrice générale et greffière